



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

**AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT**



Paris, le 20 décembre 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

—
Stéphane LE FOLL et Jacques LEMAITRE
fixent de nouvelles orientations pour les instituts techniques agricoles¹
—

Stéphane LE FOLL, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, et Jacques LEMAITRE, président de l'ACTA, le réseau des instituts des filières animales et végétales, ont signé ce vendredi 20 décembre le contrat d'objectifs liant l'État et les instituts techniques agricoles qualifiés du réseau ACTA pour les programmes de développement agricole et rural 2014-2020.

Ce contrat d'objectifs, en cohérence avec le projet agro-écologique, vise à permettre aux instituts techniques agricoles de renforcer leurs méthodologies, leurs compétences, les outils mobilisés et leur ouverture aux programmes de recherche conduits en partenariat au niveau européen. La recherche développement est le levier essentiel pour répondre aux besoins de compétitivité économique des filières agricoles et agro-alimentaires et répondre aux attentes de la société. Ce contrat d'objectifs inscrit la double performance économique et environnementale comme une des orientations principales de l'action des instituts techniques agricoles pour la période 2014-2020.

Ce contrat d'objectifs constitue le cadre de référence à partir duquel les instituts techniques agricoles fédérés par l'ACTA vont élaborer et conduire leurs programmes d'actions pour toute la période 2014-2020. Ces programmes fixent le cadre pluriannuel d'intervention pour les crédits du CASDAR² (compte d'affectation spéciale pour le développement agricole et rural) qui s'élèvent chaque année à environ 43 millions d'euros.

Le Ministre a souligné que le réseau des instituts techniques agricoles constitue une ressource unique et précieuse en matière de recherche appliquée au service des filières agricoles et notamment des agriculteurs, et qu'il doit travailler conjointement, avec l'ensemble des réseaux de formation, organismes de recherche, chambres d'agricultures et autres organismes de développement agricole et rural.

L'ACTA est la structure nationale de coordination du réseau des instituts techniques agricoles (ITA), des filières animales et végétales qui fédère 14 instituts qualifiés et leurs structures adossées.

-
- 1 Les instituts techniques agricoles (ITA) sont des structures privées de recherche appliquée reconnues par l'État au travers de leur qualification. Le réseau des ITA dispose de plus de 1100 ingénieurs et techniciens pour mener à bien leur mission de recherche et d'innovation au bénéfice du développement de l'agriculture française et de ses territoires.
 - 2 CASDAR : Pour en savoir plus : <http://agriculture.gouv.fr/developpement-agricole-et-rural,12190>

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Contact presse ACTA, le réseau des instituts des filières animales et végétales - Tel : 01 40 04 50 46 ; sela-paternelle@acta.asso.fr
